



Communauté Economique Européenne

Ministère chargé des Transports

CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE

AU TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL PAR ROUTE

MARCHANDISES ET DE LOUEUR DE VEHICULES INDUSTRIELS
DE _____
N° MD 43.05.00016 _____

Nous, _____ Préfet de la région FRANCHE-COMTE _____ certifions

a) que _____ Monsieur MEHENNI Frédéric _____

né(e) à _____ BELFORT (T. de BELFORT) _____, le _____ 03 juillet 1978 _____

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : _____ 2005 _____ ; session : _____ 23 février 2005 _____) organisé pour

l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de : _____

_____ marchandises et de loueur de véhicules industriels _____

conformément aux dispositions de _____ décret n° 99-752 du 30 août 1999 _____

b) que la personne visée au point a) est habilitée à faire valoir sa capacité professionnelle dans une entreprise de :

_____ marchandises et loueur de véhicules industriels _____

- transport par route de : _____

- effectuant uniquement des transports nationaux dans l'Etat membre ayant délivré le certificat,

- effectuant des transports internationaux.

Le présent certificat constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 10, paragraphe 1, de la directive 96/26/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteurs de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux.

Délivré à _____ BESANÇON _____, le _____ 23 février 2005 _____

Pour le préfet de la Région FRANCHE-COMTE
et par délégation
Pour le chef du Service des Transports Routiers
Le contrôleur divisionnaire des Transports Terrestres

Serge LOVITON

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT
Service des Transports Routiers
6, rue Roussillon
BP 1169
25003 BESANÇON Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

ATTESTATION DE CAPACITÉ
à l'exercice de la profession de
COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT

Vu la directive n° 82/470/CEE du 29 juin 1982 relative à des mesures destinées à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées de certains auxiliaires des transports et des agents de voyage (groupe 718 CITT) ainsi que des entrepositaires (groupe 720 CITT),
Vu le décret n° 90-200 du 5 mars 1990 modifié relatif à l'exercice de la profession de commissionnaire de transport et notamment son article 4,

L'attestation de capacité à l'exercice de la profession de commissionnaire de transport

est délivrée sous le n° **CD 43.05.00018**

à M. **MEHENNI Frédéric**

né(e) le **03 juillet 1978** à **BELFORT (T. de BELFORT)**

demeurant à **GIROMAGNY (T. de BELFORT)**

Fait à **BESANÇON** le **23 février 2005**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT
Service des Transports Routiers

6, rue Roussillon
BP 1169
25003 BESANÇON Cedex

Pour le Préfet de Région, et par délégation

Le Contrôleur Divisionnaire
des Transports Terrestres

S. LOVITON

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'Éducation Nationale

UNIVERSITÉ DE MULHOUSE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE MULHOUSE

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 13 septembre 1966 modifié relatif à la liste des spécialités enseignées dans les instituts universitaires de technologie en vue du diplôme universitaire de technologie

Vu les pièces justificatives produites par M. FREDERIC MEHENNI, né le 3 juillet 1978 à BELFORT (090), en vue de son inscription au Diplôme Universitaire de Technologie de Gestion Logistique et Transport

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires

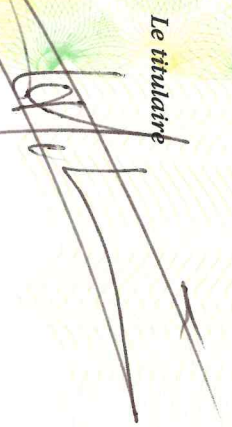
le **DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE GESTION LOGISTIQUE ET TRANSPORT**

est décerné à **M. FREDERIC MEHENNI**

au titre de l'année universitaire 1999-2000.

Fait à Strasbourg, le 12 DEC 2000

Le titulaire



N° MULHOUS 2292123
/20001b9900141

Le Président



G. BINDER

Le Directeur



G. SCHULTZ



*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



CHRISTOPHE DAMBERT